

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2015/100/PRG/SGG
PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD RELATIF A L'ADHESION DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE A LA SOCIETE FINANCIERE AFRICAINE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu la Loi L/2015/006/AN du 25 mai 2015, portant autorisation de
ratisation de l'Accord relatif à l'adhésion de la République de Guinée à la
Société Financière Africaine ;

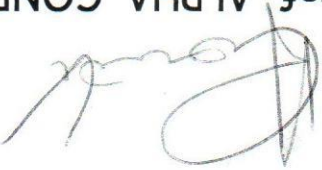
Vu le Décret D/2015/099/PRG/SGG du 25 mai 2015, portant promulgation
de la Loi L/2015/006/AN du 25 mai 2015 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord relatif à l'adhésion de la République
de Guinée à la Société Financière Africaine (SFA).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa
date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la
République.

Conakry, le 25 MAI 2015



Prof. ALPHA CONDE